



3°) Je prends rendez-vous

Le dépôt du dossier est à remettre dans une mairie, équipée du dispositif de recueil.

Attention !!!!
uniquement sur rendez-vous

Rendez-vous le :
.....
Àh.....

Mairie de La Bassée
Pôle Citoyenneté et Population
Service CNI/Passports

- Prise de rendez-vous -

sur notre site internet :
ville-labassée.fr – Mairie – Mes démarches administratives – CNI ou Passeport

ou par téléphone : 03 20 29 90 24 – 03 20 29 90 29

Place du Général de Gaulle
59480 La Bassée

T.P.M.C



Ville de La Bassée

Passport



Carte Nationale
d'Identité



Ma demande de pièce d'identité en 3 étapes :

- 1° Je prépare mes documents
- 2° J'effectue ma pré-demande en ligne
- 3° Je prends rendez-vous





1° Je prépare mes documents

PERSONNE MAJEURE : Renouvellement ou 1ère demande

- 1 photo d'identité de moins de 6 mois, sur fond clair. Ne pas découper, ni coller la photo
- 1 timbre fiscal de 86 € pour un passeport
- Ramener Carte Nationale d'Identité et/ou Passeport (original + copie)
- Un justificatif de domicile (facture de moins d'1 an ou avec échéancier : électricité, gaz, téléphone ou avis d'imposition (original + copie)
- Fournir un acte de naissance de moins de 3 mois si carte d'identité périmée de + 5 ans, pour une première demande ou pour une modification état civil.
- Certificat de nationalité française pour les personnes nées à l'étranger

La présence du demandeur est obligatoire

PERSONNE MINEURE : Renouvellement ou 1ère demande

- 1 photo d'identité de moins de 6 mois, sur fond clair. Ne pas découper, ni coller la photo
- 1 timbre fiscal pour un passeport (42€ pour mineur de plus de 15 ans et 17 € pour mineur de moins de 15 ans)
- Si renouvellement, ramener Carte Nationale d'Identité et/ou Passeport (original + copie)
- Si première demande, un acte de naissance de moins de 3 mois et à demander à la commune de naissance sauf si la commune est reliée au dispositif COMEDEC (liste des communes sur <https://ants.gouv.fr>)
- Un justificatif de domicile (facture de moins d'1 an ou avec échéancier au nom d'un des parents électricité, gaz, téléphone ou avis d'imposition (original + copie)
- En cas de séparation ou de divorce, fournir le justificatif de domicile du parent chez qui l'enfant réside et la copie du jugement mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale
- En cas de placement de l'enfant, fournir l'attestation de placement du Conseil Départemental

La présence du mineur est obligatoire : prise d'empreinte à partir de 12 ans.

POUR LES PERSONNES MAJEURES hébergées, fournir également :

- Attestation d'hébergement réglementaire à remplir par l'hébergeant
- Copie de la carte identité de l'hébergeant
- Un justificatif de domicile (facture de moins d'1 an ou avec échéancier au nom et adresse de l'hébergeant (facture liée au logement : électricité, gaz, téléphone ou avis d'imposition (original + copie)

DANS LE CAS D'UNE PERTE OU D'UN VOL

- Déclaration de vol établie en Gendarmerie ou Commissariat OU déclaration de perte établie en mairie
- Un acte de naissance de moins de 3 mois à demander à la commune de naissance sauf si cette commune est reliée au dispositif COMEDEC (liste des communes sur <https://ants.gouv.fr>)
- Un timbre fiscal de 25 € uniquement pour la CNI

ATTENTION : le dépôt du dossier « COMPLET » est à remettre en Mairie et uniquement sur rendez-vous



2°) J'effectue ma pré-demande

Attention !!!!!!!

Les pré-demandes et les timbres fiscaux en ligne ne sont valables que pour une durée de 6 mois



- 1) J'accède au site <https://ants.gouv.fr>
- 2) Une fois sur la page du site, en haut à droite je clique sur «Mon espace»
- 3) Dans la rubrique « Je crée un compte », deux choix s'offrent à vous :
 - 1^{er} choix : votre compte ANTS à gauche de la page,
 - 2^{ème} choix : « France Connect » à droite de la page avec mon compte [impot.gouv](https://impot.gouv.fr)
- 4) Je note et retiens mon mot de passe, il me sera utile pour le suivi de ma demande ou pour d'autres démarches comme le permis de conduire ou la carte grise.
- 5) Je valide mon compte en cliquant sur le lien que je reçois par mail.
- 6) Je reçois un autre mail avec mon identifiant ; je peux maintenant me connecter.
- 7) Dans « Mon espace Identité » je clique sur le choix correspondant à ma demande, « Mineur » ou « Majeur »
- 8) J'arrive sur ma pré-demande ; je respecte toutes les étapes jusqu'au n°7 **Attention** pour l'étape n°1 les renseignements ne pourront plus être modifiés. Je lis et choisis avec attention le champ « Motif de ma demande » avant de passer à l'étape suivante
- 9) À l'étape n°7 et après avoir validé, je reçois un mail de validation avec en pièce jointe, à la fin du mail, mon récapitulatif en format pdf.
- 10) J'imprime mon récapitulatif à joindre aux documents mentionnés en page 2, à fournir en mairie du lieu de rendez-vous
- 11) Puis, je prends rendez-vous auprès d'une mairie équipée d'un dispositif de recueil afin de finaliser ma demande

Les timbres fiscaux doivent être achetés, soit en ligne lors de la pré-demande (dématérialisés) ou en bureau de tabac.
Une pré-demande de passeport est toujours suivie d'un achat de timbre fiscal.

Dans le cas d'une demande de carte d'identité pour perte ou vol, un timbre fiscal de 25€ sera également à acheter.

